



REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple - Un But - Une Foi

MINISTÈRE DES FINANCES
ET DU BUDGET



DIRECTION GÉNÉRALE
DES IMPÔTS ET DES DOMAINES

NUMÉRO D'IDENTIFICATION CADASTRALE (NICAD)

Qu'est-ce que ?

Le Numéro d'Identification cadastrale (NICAD) est un numéro unique et obligatoire qui permet d'identifier une parcelle de terrain située au Sénégal. La demande se fait à l'initiative du Bureau du Cadastre ou d'un Professionnel (Géomètres-experts, Notaires).

Quels sont les documents à fournir ?

- ◆ Une demande adressée au Chef du bureau Cadastre territorialement compétent.
- ◆ L'état de droits réels.
- ◆ L'extrait de plan.